



l'écho néronien

№106 | ÉTÉ 2025 | JUIN/JUILLET/AOÛT

Habiter
à Nernier

ET SI LE PORT
DEVENAIT UN BIEN
COMMUNAL ?

L'œil sur...

LA VIDÉO-
PROTECTION
AU SERVICE
DES HABITANTS

Flash sur les
commissions

CRÉATION DU
VERGER COMMUNAL
DE NERNIER
LES EXPOSITIONS
ESTIVALES

Dossier
du mois

UN BUDGET
2025 D'ÉQUIPEMENTS
ET D'EMBELLISSEMENT



Nernier se plonge dans l'été !



POINT
DE VUE

Edito

LE MOT DU MAIRE



Christian Breuza,
maire de Nernier

Chère Néroniennes, chers Néroniens, En avril dernier, le Conseil Municipal a voté le budget 2025 à hauteur de 2,1 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros pour le fonctionnement et 1 million pour les investissements. Le résultat de l'exercice écoulé a permis de dégager un excédent de 475'000€, qui a été affecté en partie au financement de l'investissement de 2025. Cette année, ce ne sont pas moins de 463'000€ qui ont été fléchés pour poursuivre les investissements destinés à améliorer le cadre de vie des habitants. Nos priorités sont les suivantes : l'embellissement du village, les circulations douces et l'environnement. Cet été, nous aurons le plaisir d'inaugurer le Parc public de la Ferme d'Antioche avec son verger et son théâtre de verdure qui a vocation à devenir un lieu de rencontre privilégié pour les Néroniens. Ce projet, défini en concertation avec les habitants dans le cadre d'une large



consultation, est un exemple de participation citoyenne.

Avec le budget 2025, nous préparons également l'avenir.

Je pense en particulier aux études de diagnostic de la Ferme d'Antioche, étape indispensable avant de définir un projet de requalification de ce bâtiment patrimonial qu'il nous appartient de sauvegarder. Là encore, l'usage futur ne pourra être défini qu'en étroite concertation avec les habitants, dans le cadre d'une démarche de participation citoyenne.

Je pense aussi au lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la rénovation thermique de la mairie. Au-delà de la seule réponse à nos obligations réglementaires, il s'agira aussi d'améliorer l'accueil du public et d'offrir un lieu d'exposition pour les collections de la commune. Cette année, nous avons également prévu de renforcer la vidéoprotection dans les lieux stratégiques de la commune, principalement aux entrées et sur les parkings. Il ne faut pas confondre vidéoprotection et vidéosurveillance car les images ne sont consultées qu'en cas de problème signalé. Il n'est pas question de traquer les faits et gestes au quotidien.

A l'approche de la saison estivale, je voudrais une nouvelle fois saluer l'engagement de nos associations, aux côtés de la commune, qui nous ont préparé un programme riche et varié, ainsi que des bénévoles sans lesquels rien ne serait possible. Un grand merci à eux ! Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été à Nernier.

POINT DE VUE _____ 02

Edito

HABITER À NERNIER _____ 03/04

«Villes et villages fleuris» une 1ère fleur

Place aux étoiles !

1945-2025 - un 8 mai émouvant

Et si le port devenait un bien communal ?

Des œufs de pâques plein le parc !

CARNET ROSE _____ 04

L'ŒIL SUR... _____ 05

La vidéo-protection au service des habitants

FLASH SUR LES COMMISSIONS _____ 06/07/08/09

Travaux : embellissement et circulations douces

Travaux : Phase finale pour l'éclairage public

Environnement : Création du verger communal

Port : Un budget 2025 de transition

Culture : Des concerts exceptionnels à l'église

Culture : Des tableaux de collection

Culture : La librairie éphémère réouvre cet été

Le bureau d'information touristique se réinstalle

AGENDA CULTUREL _____ 09

Riche programme d'expositions estivales à la Ferme d'Antioche

LE DOSSIER DU MOIS _____ 10/11/12

Un budget d'équipements et d'embellissement

LE COIN DES ASSOCIATIONS _____ 13/14/15/16

Notre Dame du Lac : Programmation 2025

Short : Shortorama de retour le 16 août au port

ADN : En attendant le 14 juillet...

Le Musée du Lac a ouvert ses portes

C2NY : Un programme sportif pour tous !

Farandole : Joli programme pour les enfants

Commune : Les subventions aux associations

INTERCOMMUNALITÉ : QUOI DE NEUF ? _____ 16/17

PLUi-HM, donnez votre avis avant le 18 juillet !

Nouvelle facturation du service d'eau potable

Tout sur le compostage

LES BRÈVES _____ 18

Une étoile verte Michelin attribuée à Nernier !

Sur les traces des glaciers...

Deux agents techniques saisonniers

Ouverture des bars du village

INFORMATIONS PRATIQUES _____ 20

Mairie de Nernier
14, route de la mairie
74140 NERNIER
Tél : 04 50 72 82 26
mairie@nernier.fr

Informations:
www.nernier.eu



Journal d'information de la mairie de Nernier

Direction de rédaction : Christian Breuza

Rédaction : Marie-Pierre Berthier et les élus

Design : Damien Vaney [vny.co]

Montage couverture : Damien Vaney

Impression : Imprimerie Fillion | 400 ex. | juin 2025



MAIRES&CITOYENS

La plate-forme des habitants de NERNIER
mairesetcitoyens.fr



HABITER
À NERNIER

L'ÉCHO NÉRONIEN N°106 | JUIN/JUILLET/AOÛT 2025

En direct de la Mairie

«VILLES ET VILLAGES FLEURIS» UNE 1ÈRE FLEUR QUI EN APPELLE D'AUTRES...

La cérémonie de remise du Label Villes et Villages Fleuris s'est tenue le 18 février dernier à l'Hôtel de la Région, à Lyon. A cette occasion, le maire, Christian Breuza, s'est vu remettre le Label 1 Fleur. Cette distinction fait suite à la visite d'expertise et de contrôle du jury régional, en septembre 2024.



Comme relaté dans le rapport de visite, le jury a apprécié tout particulièrement :

- la volonté de l'équipe municipale de préserver et valoriser le patrimoine bâti remarquable,
- le projet de circulation douce bien ancré dans l'action municipale, en particulier, l'interdiction de stationnement des véhicules dans le centre bourg,
- la maîtrise de l'expansion immobilière, malgré une pression foncière forte, grâce à l'action conjointe avec le Conservatoire national du Littoral,
- la plantation de platanes sur le parking de La Ferme d'Antioche et la noue naturelle sur le parking de Marcille,
- la bonne prise en compte de la désimperméabilisation des sols,
- la rénovation de l'éclairage public avec le passage en leds (le rétrofit),
- la propreté de la commune.

Depuis 65 ans, le label Villes et Villages Fleuris accompagne les collectivités dans leur transition vers un cadre de vie plus harmonieux et durable. Aujourd'hui, le label valorise une démarche globale d'amélioration du cadre de vie en intégrant des enjeux environnementaux majeurs : végétalisation des espaces publics, préservation des ressources naturelles, protection de la biodiversité et adaptation au changement climatique. En route vers la 2e fleur puis, les suivantes !



PLACE AUX ÉTOILES !

Du 11 au 12 avril, la commune a éteint son éclairage public durant toute la nuit. Cette initiative s'est inscrite dans l'opération menée par le Grand Genève, « la Nuit belle », dont ce fut cette année la 5e édition. Le succès fut encore au rendez-vous puisque 181 communes, sur les 209 qui composent le Grand Genève, ont participé à La nuit est belle ! Il s'agit d'un des plus importants événements de sensibilisation des populations à la pollution lumineuse, invitées à redécouvrir le ciel étoilé et le patrimoine nocturne. Parallèlement, la campagne intitulée "La nuit est belle ! Restons visibles !", qui sensibilise les usagers à pied, à vélo ou en trottinette à la sécurité routière, sera relancée à l'automne. Elle rappelle la réglementation sur les équipements obligatoires ou vivement recommandés afin d'être visibles à distance par les automobilistes. A lire :

lanuitestbelle.org/restonsvisibles

1945-2025 - UN 8 MAI ÉMOUVANT

Pour ce 80e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, mettant fin à la seconde guerre mondiale, la commémoration s'est déroulée à Nernier dans une ambiance encore plus émouvante que les années précédentes. Devant les habitants réunis pour saluer ce moment d'histoire, plusieurs enfants de la commune, Milot, Jade, Axel, Thomas, Louis, no-

tamment, ont accompagné le maire pour le dépôt de gerbe au monument aux morts, restant très concentrés durant toute la cérémonie.

Les Porte-Drapeaux, anciens combattants, par leur présence, ont assuré la mémoire de ces événements terribles. Qu'ils soient sincèrement remerciés de leur fidélité à Nernier pour les commémorations.

La cérémonie s'est ensuite prolongée par le verre de l'amitié servi à la Ferme d'Antioche.



Les élus de la majorité devant le monument aux morts



HABITER
À NERNIER



CARNET ROSE

ET SI LE PORT DEVENAIT UN BIEN COMMUNAL ?

Actuellement, les ports du Léman, dans les 11 communes littorales, sont propriété de l'Etat qui confie leur gestion par concession longue durée aux communes concernées. Il s'ensuit le versement d'une redevance annuelle à l'Etat, supérieure à 9'000 €.

Régulièrement, ce schéma est remis en cause pour confier la gestion soit à la région, soit au département, etc. Le débat étant relancé à l'occasion du renouvellement des premières concessions, en fin d'année, les communes portuaires ont décidé de s'allier pour demander le transfert de propriété du domaine public fluvial de l'Etat au bénéfice de chacune d'entre elles.

A Nernier, le maire, Christian Breuza, a donc proposé que la commune puisse devenir propriétaire de la totalité du domaine public fluvial. L'enjeu est d'importance : assurer une gestion optimisée et, plus globalement, permettre une gestion patrimoniale avisée et dynamique. Présentée au conseil municipal le 25 avril dernier, sur proposition du maire, ce projet de transfert a reçu un vote favorable. Durant les mois suivants, à plus ou moins grande vitesse, l'Etat doit encore vérifier que le maintien de la cohérence hydraulique du domaine public fluvial (article L 3113 - 1 du code général de la propriété des personnes publiques), est assuré, le

Léman étant défini comme un fleuve. Même si cette notion peut être sujette à interprétation, les élus considèrent que la cohérence hydraulique du domaine public fluvial ne sera nullement altérée, de même que pour les autres communes riveraines du Léman qui ont engagé une démarche similaire. De plus, la Région dispose d'un droit de priorité d'une durée de six mois, à compter de l'avis donné par l'Etat au projet d'acquisition du port par la commune. Le maire a d'ores et déjà interrogé la Région sur ses intentions.

Un peu d'histoire ...

Signée le 1er janvier 1977, la concession du port de plaisance de Nernier arrive à échéance au 31 décembre 2026. Le droit actuel des concessions oblige à des mises en concurrence régulières et, rien ne garantit que la collectivité puisse conserver la maîtrise de la concession, c'est-à-dire l'exploitation du port et de ses équipements. Dit autrement, des personnes privées, sociétés ou autres, peuvent candidater et se voir attribuer la concession, faisant perdre à la commune la maîtrise de la gestion de ce site patrimonial.

Le port de plaisance de Nernier, qui compte environ 230 anneaux, est situé en plein cœur du centre historique, qu'il prolonge. Par sa situation et son imbrication avec les maisons villageoises, il revêt un caractère patrimonial remarquable. Le transfert de propriété à la commune, s'il intervient, permettra de le préserver, de l'entretenir et de le valoriser.

Giulia, Rose, Anselme-Martin est née le 4 février 2025, à 7h47. Avec ses joues à croquer et son regard déjà bien curieux, elle illumine les journées de ses parents, Célia Rabino (Gindre) et Damien Anselme-Martin, tous deux ravis qu'elle puisse grandir dans ce beau village de Nernier comme sa maman, et certains de ses aînés avant elle. Félicitations aux parents et meilleurs vœux de bonheur à Giulia.



Paul Putz a vu le jour le 13 avril 2025, à l'hôpital de Genève, venant agrandir la famille de Damien et Marta, déjà parents de Théo. Comme l'a précisé son père, grand joueur d'échecs, membre du club Nernier-Léman, le futur champion de France junior 2035 est né ! Longue vie heureuse à Paul, au côté de son frère et, félicitations à ses parents.



DES ŒUFS DE PÂQUES PLEIN LE PARC !

Cette année encore, ils étaient nombreux les enfants à courir dans le parc du château, à la recherche des œufs qui, selon la légende, sont déposés par les cloches de Pâques... Cette joyeuse ambiance s'est ensuite poursuivie avec quelques rafraîchissements et biscuits préparés par la commune, avant de procéder à la traditionnelle photo.





DISSUASION :

La vidéo-protection au service des habitants

La vidéoprotection a fait ses preuves. Mais, elle suscite toujours des débats, entre protection réelle et surveillance. Or, ses effets dissuasifs ne sont plus à démontrer, en particulier, à Nernier. Quant à la surveillance, elle est fortement encadrée !

La commune a été pionnière en ce domaine, en équipant l'accès au village historique de caméras, implantées sur l'ancienne poste, il y a près de 15 ans ! En effet, les incivilités commises sur les biens publics devenaient de plus en plus insupportables et, il fallait agir. Ces caméras ont permis d'améliorer la sécurisation des rues du village. Puis, les vols au port de plaisance se multipliant, les élus ont décidé de doter les installations portuaires de nouvelles caméras, tout en actualisant les premières en haut du village, qui ne filmaient pas la nuit. Grâce à ces équipements, les vols récurrents de moteurs ont diminué, jusqu'à disparaître totalement, les détériorations des installations, comme un barbecue installé directement sur un ponton flottant plastique ont également

cessé. Seuls demeurent quelques très rares faits d'incivilités mineures, vite réglés. Au fil du temps, les caméras existantes au port ont été renforcées et filment désormais l'ensemble de la zone portuaire, y compris de face lorsqu'un bateau quitte le port. Cette vision est importante dans la mesure où les vols de moteurs étaient parfois opérés par le lac et, les premières ne filmaient que l'arrière du bateau emportant les moteurs !

UNE SURVEILLANCE ENCADRÉE LÉGALEMENT

Au-delà de l'aspect fortement dissuasif, les caméras permettent également de visualiser des faits d'incivilité, de dégradations volontaires ou accidentelles et, d'en identifier les auteurs. Sur ce plan, la vidéoprotection répond à des règles très strictes ; son installation fait l'objet d'une autorisation préfectorale, sur la base d'un dossier dûment argumenté par la commune. Si nécessaire en cas de problème, la visualisation des images enregistrées n'est autorisée que par deux agents municipaux, nommés par le maire. En cas de besoin, seule la gendarmerie, également autorisée à visionner les images enregistrées, peut en extraire des « copies d'écran », pour engager d'éventuelles recherches et des poursuites. Par exemple, la réparation de la borne, ou à l'époque de la barrière, à l'entrée de la rue de l'Eglise, a pu être imputée à la personne responsable de cette détérioration ! Les enregistre-



ments ne sont conservés que 30 jours au maximum et effacés automatiquement. Autre point sensible récurrent : la plateforme des conteneurs des ordures ménagères et du tri, les PAV, a vu son utilisation nettement améliorée grâce à la vidéoprotection ; le « bon usage » se maintient et a permis de supprimer les premiers dépôts sauvages d'encombrants, les contrevenants sachant qu'ils pourront être recherchés.

Il ne s'agit donc en aucun cas de « fliquer » la population, mais bien de renforcer la sécurité de chacun et de tous.

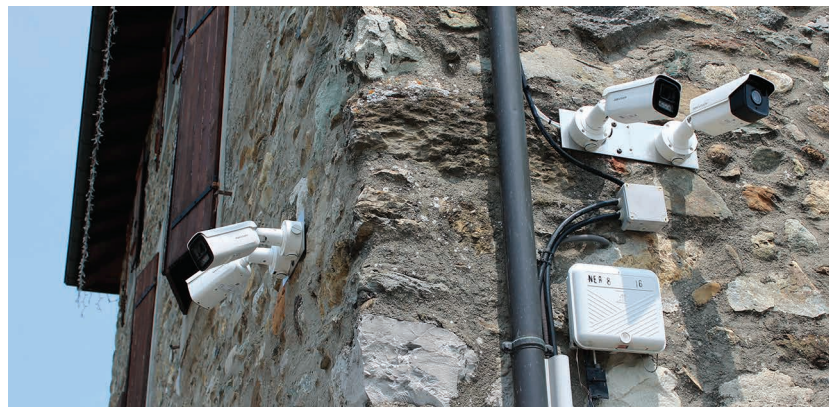
Les caméras déjà présentes le sont aux emplacements suivants :

- Port
- Place de la mairie
- PAV (tri des ordures)
- Centre technique municipal

Neuf nouvelles caméras vont être installées prochainement, afin de protéger un périmètre plus large et les nouveaux équipements. Les emplacements prévus sont les suivants :

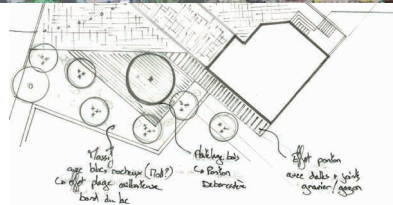
- Parking de la Chapelle
- Parking de la Croix de Marcille
- Parking de la Ferme d'Antioche
- Le rond-point
- Chemin du Moulin
- Route de Messery
- Route de chapelle

Les zones sensibles et tous les accès à la commune, notamment principaux, seront ainsi protégés, certaines caméras protégeant l'accès à la commune depuis la départementale.





FLASH SUR LES COMMISSIONS



TRAVAUX :

Rue de la Mairie : embellissement et circulations douces

Comme prévu au budget, la rue de la Mairie a fait l'objet, ce printemps, d'un réaménagement important, conçu en deux parties.

Entre le carrefour giratoire et la mairie

La première section du projet concerne la sortie du carrefour giratoire sur la route de Messery, sur une portion de linéaire à aménager de 246 ml. Les aménagements de cette première partie sont essentiellement liés à la sécurisation de la voie cycliste dans le sens montant, sur une largeur de 1,15 m. Un marquage en enduit gravillonné blanc va séparer les différents modes de circulation. Des pictogrammes « cyclistes », réalisés le long de cette voie dans le sens de la montée, indiquera le sens unique de la circulation des vélos. Un îlot en sortie de giratoire sera réalisé dans le but de sécuriser les cyclistes sortant du chef-lieu. Un marquage au sol type « cédez-le-passage » sera implanté en amont du giratoire afin de rappeler le régime de priorité. Quant

aux cyclistes roulant dans le sens descendant, ils utiliseront la voirie actuelle.

A l'entrée du centre historique

La seconde section concerne le réaménagement du parvis de la mairie, avec la volonté de désimperméabiliser les sols. En effet, les aménagements minéraux, à la mode lors des décennies précédentes sont actuellement remis en cause, dans la mesure où ils laissent s'écouler l'eau de pluie et la perde, au lieu de l'infiltrer. Compte tenu des épisodes de sécheresse récurrents, l'eau est une richesse qu'il faut préserver ! De plus, s'agissant de l'entrée du village historique, l'embellissement de cet endroit devenait nécessaire.

C'est dans cet esprit de créer une nouvelle harmonie et une cohérence d'aménagement, que la zone de pavés, devant le parvis de la mairie, a été prolongée sur l'espace, en réutilisant des pavés disponibles. À l'arrière de cette zone, un nouvel espace vert est créé, agrémenté de quelques arbres et arbustes d'essences locales. Il favorise l'infiltration des eaux de pluie et apporte une certaine profondeur à cette nouvelle placette. Les aménagements comprennent également des dalles et un platelage en bois pour les piétons, véritable clin d'œil d'un « effet ponton », rappelant la proximité du lac et du port. Ces travaux ont entraîné la suppression des cinq places de stationnement, reconstituées le long de la route de La Croix de Marville, dans le prolongement des places bleues existantes.

TRAVAUX :

Phase finale pour l'éclairage public

La rénovation de l'éclairage public de la commune, conçue en deux étapes, est entrée dans sa phase finale. Cette rénovation consiste à remplacer les ampoules à vapeur de sodium par des « pavés de leds », appelés rétrofits. L'étude préliminaire des travaux à mener a permis de réaliser ces opérations d'adaptation sur les lampadaires existants, seules les vitres des lanternes ayant été supprimées.

La première tranche de « rétrofits » de l'éclairage public a été achevée en début d'année. Elle a concerné le centre historique, le rondpoint et le chemin de Péreuse.

La deuxième et dernière tranche, qui verra s'achever la rénovation totale du parc d'éclairage de la commune, a été engagée par le SYANE, syndicat des énergies et du numérique. L'intervention de celui-ci, qui assure la maîtrise d'œuvre de ces travaux, a permis d'obtenir des subventions, tel que celles distribuées dans le cadre du dispositif gouvernemental « Fonds Vert ».

Sans qu'il puisse encore être mesuré, le retour sur investissement est déjà présent, avec une diminution des coûts d'exploitation, une baisse de la consommation énergétique, un besoin de maintenance réduit.

Mais, au-delà des aspects purement financiers, c'est surtout l'effet de la rénovation sur la biodiversité qui s'avère remarquable. En effet, elle est davantage protégée grâce à la diminution de la pollution lumineuse qui, auparavant, envahissait plutôt le ciel que le sol.

Les travaux seront achevés cet automne.



Un nouvel Erable
sur le parvis
de la mairie





FLASH SUR
LES COMMISSIONS

ENVIRONNEMENT :

Création du verger communal de Nernier

Autrefois propriété de Madame de Leusse, détentrice du Château de Nernier, ce champ fut cultivé jusqu'à la fin des années 1970 par la famille Meynet, fermiers de la ferme. Lucien Meynet y implanta un verger au début des années 1950, témoin d'une époque où leur présence nombreuse animait les paysages.

En effet, les vergers jouaient un rôle essentiel dans la vie villageoise. Souvent plantés à l'entrée des bourgs, ils servaient de ressources alimentaires collectives, de protection naturelle « barrière verte » contre le vent et l'érosion des sols et, d'espaces de sociabilité où les cueilleurs se rencontraient.

Devenu propriété de la commune de Nernier en 2021, dans le cadre du don à la commune de 15 hectares de terrains par les héritiers de la famille de Leusse, cet espace, appartenant à la Ferme d'Antioche, reprend vie. Après quelques aménagements des sols, engazonnage, définition de circulations piétonnes, il a été décidé de lui redonner également sa fonction d'autrefois, un verger. Cette perspective s'inscrit dans les objectifs municipaux, visant à valoriser le patrimoine rural et les pratiques respectueuses de l'environnement.

Avec l'assistance de professionnels paysagistes, le verger est planté d'arbres fruitiers soigneusement sélectionnés pour leur rusticité face aux aléas climatiques ; ils sont tous issus des pépinières locales du Chablais.

un espace redevenu un verger !



Appelé à être un véritable espace de contemplation et de partage, il abrite vingt variétés différentes :

- **6 pommiers** : Belle de Boskoop, Melrose, Nationale, Winter banana, Reinette du Canada grise ;
- **4 poiriers** : Louise bonne, William, Conférence (don de Mme Noëlie Schoenlaub, habitante de Nernier),
- **4 pruniers à prunes et mirabelles** : Prune Stanley, Mirabelle de Nancy, Reine-Claude d'Oullins
- **2 Cerisiers Burlat**
- **2 Abricotiers Bergeron**
- **2 arbres à Kakis** : Cioccolato, Vaniglia
- En complément, **32 arbustes à petits fruits** agrémentent cet espace : Goumis du Japon, Ragouminiers, Aronias et Amélanchiers.

Dès cet automne, le verger sera complété par des rangs de vignes, composés de plusieurs variétés de raisins de table blancs et noirs, en référence au patrimoine viticole du bassin lémanique.

Le verger sera entretenu par des professionnels. En ce qui concerne les récoltes, le mode d'emploi reste à définir, plusieurs options étant disponibles, de la récolte animation lors d'une journée environnement, des ateliers pédagogiques, un verger solidaire, etc.



PORT :

Un budget 2025 de transition

Le port de plaisance dispose d'un budget dit annexe, qui établit le coût réel d'un service et détermine avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs, les plaisanciers, pour équilibrer les comptes. Distinct de celui de la commune, il est assujéti à la TVA et donc soumis aux obligations d'ordre fiscal. Avec une augmentation maîtrisée des tarifs de location à 2.5 % pour 2025, le port dispose cette année d'un budget favorisant les économies. En effet, les années précédentes ont été consacrées à d'importants travaux, dont le dragage de toute la surface portuaire. Pour cet exercice, aucun travaux d'envergure n'est envisagé ; si quelque incident ou autre catastrophe naturelle devaient intervenir avant la fin de l'année, le budget permettra de les absorber. Dans le cas contraire, il génèrera des économies pour les exercices suivants.

Au total, ce budget atteint 499'922€, dont 320'895€ de dépenses de fonctionnement et 179'026€ pour l'investissement. In fine, la capacité du port à financer ses projets d'investissement reste faible, de l'ordre de 40'000€ sur le présent exercice.



CULTURE:

Des concerts exceptionnels à l'église Saint-Martin

Deux concerts exceptionnels ont été proposés par la mairie, organisés à l'église Saint-Martin, avec le soutien de la Paroisse St-Jean-Baptiste.

L'ensemble instrumental et vocal Capella Ripalliensis, dirigé par David Mathieu Maurer, fidèle à Nernier, a donné son troisième concert, fin mars, sur le thème de "l'Ode à la Vie".

Devant une église pleine, ce fut une heure d'enchantement musical, transportant le public...

L'ensemble reviendra samedi 6 décembre et, toujours dans le cadre des

répertoires de la musique baroque, il offrira aux Néroniens un concert de Noël. Fin mai, ce fut le renommé Orchestre des Pays de Savoie qui, pour une seconde édition à Nernier, a enchanté l'église Saint-Martin avec un concert intitulé « Sakura ». Composé de 19 musiciens, sous la direction musicale de Pieter-Jelle Boer Daniel Huertas, jeune chef espagnol déjà détenteur de prix prestigieux, l'orchestre a proposé un répertoire qui a célébré les relations magnifiques entre la France et le Japon, Claude Debussy et, avant lui, Frédéric Chopin, découvrant les sonorités asiatiques ; parallèlement, les compositeurs français, avec ces nouvelles harmonies venues d'ailleurs, allaient eux-mêmes influencer les compositeurs japonais. Furent également proposés les morceaux de deux immenses compositeurs de musiques de films, Toru Takemitsu et Ryuichi Sakamoto, ainsi que plusieurs morceaux de Joe Hisaishi, compositeur de dessins animés. Ce fut une belle soirée enchantée.

Le concert de
musique baroque
sous la direction de
David Maurer



19 musiciens
installés dans le
chœur de l'église



CULTURE:

Des tableaux de collection

Après quelques péripéties judiciaires enclenchées par les élus d'opposition, l'achat par la commune de trois tableaux d'Enrico Vegetti, a été validé par le tribunal administratif de Grenoble. La délibération du Conseil municipal actant cet achat avait fait l'objet d'un recours devant le tribunal, qui n'a donc pas suivi la position de ces élus, attaquant les prix d'achat.

La commune a enrichi son patrimoine culturel et, les trois tableaux, ainsi que celui du même peintre reçu en don, sont exposés au 1er étage de la mairie, avec deux tableaux de Maurice Bonnet, de l'école lyonnaise, également offerts, de même que les deux aquarelles de Ely Zbinden, une étude de Vegetti et quelques petits tableaux divers. Trône également le tableau grand format, de la vue des maisons pieds dans l'eau, offert en son temps à la commune par Enrico Vegetti. Ils sont visibles aux heures d'ouverture de la mairie.

CULTURE:

La librairie éphémère réouvre cet été

Fort de son succès l'été dernier, la librairie éphémère, Livres à Vous, renouvelle l'expérience à Nernier, cette année, entre le 7 juillet et le 19 août. Elle propose des ouvrages d'occasion, divers et variés à quelques euros, 1, 2, 3 euros et, en fin de saison, verse les bénéfices à une association caritative, Bibliothèque sans Frontière en 2024. Afin de faciliter l'organisation, les livres peuvent être déposés au local de la

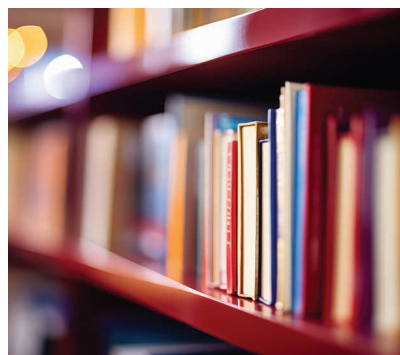


FLASH SUR LES COMMISSIONS

librairie, rue de l'Eglise, aux heures d'ouverture.

Le programme prévoit un événement pour l'ouverture, des signatures d'auteurs, deux ateliers d'écriture, un pour les adultes et un pour les enfants et une soirée lecture ouverte.

Pleine réussite à cette diffusion culturelle directe qui a remporté un vrai succès l'été dernier.



TOURISME:

Le bureau d'information touristique se réinstalle

Comme l'été dernier, l'office inter-communal du tourisme, l'OTI dépendant de Thonon Agglomération, dénommé Destination Léman, ouvre un bureau d'information à Nernier. A partir du jeudi 3 juillet, il sera installé comme l'an dernier au rez-de-chaussée de l'ancienne poste, à droite. Ouvert du jeudi au dimanche inclus, il fournit toutes les informations utiles pour les promenades, les services tels que la location de vélos électriques, les randonnées et, assure la vente de billets pour des parcours sur les bateaux de la CGN. Il reste ouvert jusqu'à fin août. Horaires d'ouverture à venir.



AGENDA CULTUREL

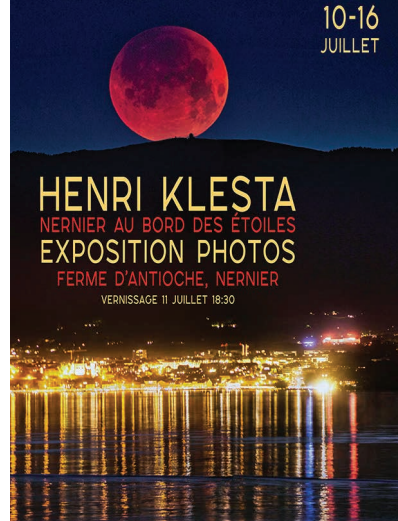
AGENDA:

Riche programme d'expositions estivales à la Ferme

Cette année encore, c'est un jury constitué pour l'occasion, qui a choisi les artistes exposant cet été à la Ferme d'Antioche. Réunissant des artistes du village et des alentours, il a examiné une quinzaine de dossiers, présentant des œuvres aussi diverses que de qualité.

Les choix ont été opérés après des examens minutieux des dossiers, fondant les décisions, non seulement sur l'approche artistique mais également, afin d'assurer un rythme dynamique des expositions, présentées ci-dessous. Pour exposer à la Ferme d'Antioche, l'été, il faut envoyer une demande accompagnée d'un dossier visuel, à la mairie, si possible avant le mois de novembre. Quelques visuels, quelques lignes sur la démarche artistique, ainsi que la ou les périodes hebdomadaires souhaitées, constituent le dossier qui est à envoyer au secrétariat de la mairie : accueil@nernier.fr

Le jury se réunit en début d'année.



• 19 au 25 juin

Laurent Tamanini-Bouli et Michka
Peintures

• 26 juin au 2 juillet

Pascale Puggia & Loïc De Maisonneuve
Peintures

• 3 juin au 9 juillet

Julie Constant | *Peintures*

• 10 au 16 juillet

Henri Klesta | *Photographie*

• 17 au 23 juillet

ARL | expositions collectives
Peintures, sculptures

• 24 juillet au 6 août

Presqu'Art / Alain Guichardot
Peintures, sculptures, concert

• 7 au 13 août

Oliver Klesta | *Diverses œuvres*

• 14 au 20 août

Olivier REIS et Béatrice BEGON
Bijoux, technique artistique, atelier technique

• 21 au 27 août

Johann TOUANEN

Peintures, bois de coques...

• 28 août au 3 septembre

Vernissage samedi 30 août à 18h

Stéphane CORCELLE et Hélène

Photos nature, découpages papier...





BUDGET 2025 un budget d'équipements et d'embellissement

Comme chaque année, la séance du conseil municipal tenue début avril a été consacrée, d'une part à l'examen des comptes 2024 de la commune puis, au vote de son budget prévisionnel 2025. Parallèlement, a été examinée l'évolution des taux des impôts locaux.

D'année en année, Nernier est doté d'un budget modeste mais, suffisamment fourni pour permettre quelques investissements remarquables d'équipements et d'embellissement avec le concours des subventions que nous mobilisons. En 2024 par exemple, les investissements ont concerné, notamment, l'aménagement des deux parkings de Marcille et de la Chapelle, la route d'accès au port, des trottoirs, des réparations diverses et variées... A no-

ter que les équipements les plus importants peuvent être financés sur un ou plusieurs exercices durant le mandat, comme la capitainerie. Le budget de l'année passée peut donc inclure la réalisation intégrale d'un investissement, ou les premiers acomptes versés ou, le solde d'une opération qui s'achève. En première partie des documents budgétaires, les élus ont d'abord pris connaissance du compte financier unique, le CFU, qui retrace au centime près, le budget de l'année précédente ; une colonne permet de comparer les dépenses et les recettes réellement engagées et perçues, par rapport à celles estimées dans le budget prévisionnel de la même année, voté début avril 2024. En fonction du solde total entre les dépenses et les recettes effectivement engagées, la commune dégage un excédent, reporté au budget suivant. A ce dernier, s'ajoutent des excédents cumulés des années précédentes, qui viennent abondés d'année en année le budget de la commune. C'est ainsi que l'exercice budgétaire 2024 a bénéficié, non seulement de saines recettes fiscales mais également,

d'un report cumulé important avec des recettes exceptionnelles, traduisant un résultat de clôture de très bon niveau. Ce fut également une année d'investissements particulièrement importants en poids financiers.

La ligne « prévision budgétaire » retrace celle qui figurait dans le budget prévisionnel, voté en avril 2024 ; le déficit de la section d'investissement est structurel, cette section ne recevant que de faibles recettes propres, compensées par les résultats budgétaires antérieurs. Ce déficit ne traduit en aucune manière une gestion délicate mais, bien au contraire, une gestion dynamique de l'investissement, qui reste très maîtrisée au vu des excédents des résultats cumulés. Ceux-ci sont reportés sur le budget prévisionnel 2025 de la commune, après diverses opérations comptables.

Fort de données très favorables, le CFU 2024 a été adopté par la majorité municipale, ouvrant la voie à l'examen du budget prévisionnel 2025. Entre les deux années, les élus doivent voter l'affectation du résultat 2024 au budget

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	726'148,67 €	1'009'404,20 €	1'735'552,87 €
	Recettes réalisées	B	564'739,48 €	1'072'427,19 €	1'637'166,67 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1'314'685,53 €	1'132'558,01 €	2'447'243,54 €
	Dépenses réalisées	E	1'002'583'61 €	870'928',06 €	2'447'243,54 €
	Dépenses réalisées	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Soldes des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B - E	-437'844,13 €	201'499,13 €	-236'345,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	588'536,86 €	123'153,81 €	711'690,67 €
Solde (investi.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit	G + H	150'692,73 €	324'652,94 €	475'345,67 €
Différences entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C - F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	150'692,73 €	324'652,94 €	475'345,67 €



2025, le résultat de fonctionnement cumulé excédentaire de 324'652,94 € et le résultat d'investissement cumulé excédentaire de 150'692,73 €.

MAÎTRISE ET DYNAMISME

Pour 2025, le rythme d'investissements se poursuit, notamment, pour achever les projets lancés l'année dernière et réaliser les équipements et aménagements programmables sur une année. Une première étude des orientations a été présentée en commission municipale des finances, mi-mars. Les élus ont pu prendre connaissance du contexte de préparation budgétaire avec des nouveautés, pas forcément favorables (cf. encadré), des contraintes classiques et les enjeux locaux à financer !

Puis, début avril, comme l'impose la loi, le projet de budget a été présenté en deux sections, fonctionnement et investissement, décomposées en recettes et en dépenses.

Les recettes de fonctionnement de la commune sont constituées à 60 % des produits de la fiscalité locale. Les 40 % proviennent de la quote-part des Fonds Genevois, que reverse l'Etat de Genève à la Haute-Savoie en compensation de l'impôt à la source payés par les frontaliers, de la répartition des droits de mutation sur les ventes immobilières et, plus accessoirement, des locations (logements, terrasses, etc.) et, encore plus accessoirement, de quelques dotations de l'Etat (estimées à 6'128,00 € cette année, comme en 2024).

La prévision de recettes 2025 est calculé sur la base des données estimées et en adaptant les recettes réalisées l'année précédente.

Montant total des recettes de fonctionnement	
2024 (réalisations)	2025 (prévisions)
1'072'427,19 €	1'046'202,10 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie et des espaces publics, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et au Centre de loisirs, la participation communale aux affaires scolaires et périscolaires (nouveau SIVU Messery/Nernier) et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement 2025 sont estimées à 953'936,00 €. La part la plus importante, les dépenses liées au personnel, devrait atteindre 355'250,00€, légèrement en hausse pour tenir compte de deux nouveautés :

- l'augmentation des cotisations à la CNRACL, (Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales), avec un impact d'environ 6'000 € de plus par an ;
- l'obligation pour l'employeur de participer à la couverture sociale des agents publics qu'il emploie, soit une cotisation en hausse d'environ 3'000 € par an pour la prévoyance et la santé.

Dépenses de personnel	
2024 (réalisations)	2025 (prévisions)
340'448,27 €	355'250,00 €

La part de la masse salariale dans les dépenses réelles de fonctionnement représente 37.3 %, dont 22 % de frais relèvent du port de plaisance, dont les agents sont pris en charge par la commune (garde port, temps partiel d'agents techniques...). Ce ratio est particulièrement favorable, la moyenne nationale se rapprochant plutôt des 50 %.

Les dépenses de fonctionnement sont soumises, chaque année, à une maîtrise forte afin d'éviter tout dérapage, qui restreindrait la capacité de la commune à investir.

L'autofinancement	
2024	2025
202'669,13 €	216'919,10 €

En effet, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, l'autofinancement, détermine cette capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. C'est une donnée essentielle !

Pour 2025, l'épargne dégagée atteint 216'919,10 €, inscrite à la section d'investissement du budget prévisionnel, en recettes.

POLITIQUE FISCALE : STABILITÉ DES TAUX

Le maire a proposé de conserver **les mêmes taux des impôts** locaux en 2025 que l'année précédente. Autrement dit, pour la septième année consécutive, les élus de la majorité municipale ont décidé de ne pas alourdir la pression fiscale des administrés en votant favorablement pour la proposition du maire.

En revanche, comme chaque année, l'Etat détermine un coefficient d'augmentation des valeurs locatives en fonction de l'inflation annuelle. Il est fixé à **1,7% en 2025** (après des hausses de 7,1% et 3,9% les deux dernières années). Donc, le montant d'impôts locaux à payer, à déclaration identique, augmentera selon ce coefficient.

Taxe foncière sur le bâti : 32.92%
T. fonc. sur le non bâti : 50.92%
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 13.22%
La prévision de recettes attendues pour Nernier cette année s'élève à 624'206,00 €





LE DOSSIER DU MOIS

DES INVESTISSEMENTS TOUJOURS SOUTENUS

Avec une politique dynamique, une recherche systématique de subventions et d'aides diverses, une maîtrise permanente des dépenses de fonctionnement, Nernier prépare l'avenir en poursuivant le développement de ses équipements.

La section d'investissement de son budget regroupe les dépenses, faisant varier durablement la valeur ou la consistance de son patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création. Cette section inclut également le remboursement du capital de la dette.

En recettes, la section d'investissement comprend, notamment, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) ; celui rembourse 16,40 % du prix ttc des factures d'investissements, dont 188 957.36 € récupérés cette année sur les travaux 2024 de la capitainerie. S'y ajoutent les taxes d'aménagement perçues sur des travaux et achats im-

Répartition des subventions :
Aménagements de deux parkings et réalisations de trottoirs Route de la Croix de Marcille et Chemin de Péreuse

État	22'156,00€
Département	20'000,00€
Total	42'156,00€
Région Aura	100'000,00€

mobiliers et, les subventions d'équipement versées en lien avec des projets d'investissement déjà réalisés. Pour cette année, les subventions atteignent **142'156,00 €**, réparties comme ci-dessus.

D'autres dossiers de demandes de subventions sont en cours pour le financement des projets 2025.

Quant aux dépenses d'investissement, les réalisations et travaux suivants sont inscrits au budget, les montants étant prévisionnels :

- Enfouissement des réseaux chemin de la Ravoire : 35'000 €
- aménagement du parc public et verger de la Ferme : 80'000 €
- sécurisation de la rue de la Mairie et aménagement du parvis : 90'000 €
- renforcement de la vidéoprotection: 78'000 €
- phase finale de la rénovation de l'éclairage public : 47'000 €
- études de diagnostic de la Ferme : 40'000 €
- étude pour l'accessibilité et la rénovation énergétique de la mairie : 50 '000 €
- poursuite des QR Codes : 10'000 €

POPULATION :

La légère évolution de la population communale se poursuit, population INSEE au 1er janvier 2025 = **436 habitants** (423 habitants en 2024)

Ces investissements, d'un montant total estimé à 430'000 €, sont réalisés sans recours à l'emprunt bancaire, une politique qui se poursuit depuis 2010 ! Autrement dit, Nernier est une commune très bien gérée, au mieux des intérêts de ses habitants, tout en finançant le solde des anciens emprunts. Le plus lourd reste celui souscrit en 2008 sur 30 ans pour l'achat de la Ferme d'Antioche, d'un montant total de 1'050'000 €

En conclusion, cette présentation résumée du budget prévisionnel de Nernier traduit la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, menée de manière permanente afin de dégager une épargne suffisante pour investir, sans peser sur les contribuables locaux. En effet, les taux de la fiscalité locale sont stables, sans augmentation. Les investissements sont maintenus à un rythme soutenu afin de poursuivre la mise à niveau des équipements publics, l'embellissement de la commune et son verdissement. Cette année, s'ajoutent les dépenses liées au nécessaire renforcement de la sécurité.

Date d'acquisition	Organisme prêteur ----- Objet	Devise	Montant	Date de fin	CRD au 31/12/2025	IRD au 31/12/2025	Capital remboursé sur la période
25/01/2007	Caisse d'Epargne des Alpes Grenoble ----- Travaux route de Messery 05/11/2006	Euro	222'581,54	25/01/2027	49'492,91	807,24	19'088,22
22/09/2008	Caisse d'Epargne des Alpes Grenoble ----- Acqui. Ferme d'Antioche 10/07/2008	Euro	1'050'000,00	05/01/2038	610'432,82	238'592,09	33'125,01
01/01/2006	SYANE ----- Régularis. emprunt SELEQ 74 / SYANE	Euro	19'233,50	01/01/2026	961,58	38,75	961,68
01/01/2010	SYANE ----- Régularisation emprunt SYANE	Euro	5'494,36	01/01/2026	343,36	13,84	343,40
Total pour budget Commune					664'230,67	239'451,92	53'518,31
Total général					664'230,67	239'451,92	53'518,31



NOTRE DAME DU LAC :

Programmation 2025

Depuis ce printemps, l'Association Notre Dame du Lac propose une nouvelle programmation culturelle et cultuelle. Six événements, concerts, conférence, célébrations, se tiennent sur le site de la Chapelle, jusqu'en septembre.

Ils sont gratuits et ouverts à tous. Pour les animations culturelles, les conférences, les concerts, une participation libre du public à la sortie est sollicitée afin de contribuer à l'entretien de la Chapelle et à la rémunération des intervenants.

Après la messe, célébrée le 3 mai, l'association a proposé une conférence culturelle sur « Le parcours et l'œuvre des frères Baud, peintres de Morzine ». Historienne de l'art et co-auteur de l'ouvrage intitulé Dans l'Atelier des frères Baud. Approche des œuvres peintes et dessinées, publié en 2023

par l'Académie Chablaisienne, Virginie Tillier, a passionné son auditoire, retraçant la vie et l'art de ses deux peintres en rapport avec les évolutions et les orientations artistiques de leur époque. L'ouvrage est disponible à l'Académie Chablaisienne à Thonon-les-Bains - prix : 25€.

- Le 14 juin, c'est un concert de LoR, musicienne guitariste, qui a proposé des reprises de chansons françaises, suivie de la Chorale Arpège de Messery, dirigée par Louella Yearwood, avec une programmation des musiques du monde.

Pour la suite...

- Le 15 août, la traditionnelle Fête solennelle de l'Assomption se tiendra à 10h et, se poursuivra avec la vente de gâteaux pour l'entretien de la Chapelle. Un concert jazz et folk sera proposé le samedi 30 août à 19h, avec l'ensemble musical, connu et apprécié, Andrew & Friends.

Enfin, pour les Journées Européennes du Patrimoine, la Chapelle sera ouverte au public dimanche 21 septembre pour une visite libre de 14h à 18h.

Informations :

notredamedulac74@yahoo.com

www.notredamedulacnerner.org

SHORT :

Shortorama de retour le 16 août au port

Rendez-vous est donné samedi 16 août au parc municipal de Nernier pour fêter le cinéma sur grand écran. Le festival de court métrage à ciel ouvert, Shortorama, propose le meilleur du monde fabuleux du court métrage pour tous les âges. Les chaises sont fournies et installées, une petite laine est parfois nécessaire pour profiter agréablement de cette soirée magnifique. Bar et restauration sur place mais aussi, sans aucun doute, le beau temps sera cette année de la partie !

*L'écran hypnotique
du Shortorama et sa
vue imprenable
sur le lac*





Cette année, la Brocante s'est agrandie jusqu'au port



LE COIN DES ASSOCIATIONS

ADN :

En attendant le 14 juillet ...

L'ADN, Amicale des Néroniens, a mis le paquet pour la Brocante, qui vient de se tenir, comme traditionnellement, le dimanche de Pentecôte. En effet, toutes les rues de Nernier étaient mobilisées, de même que les extérieurs immédiats. Au total, 165 exposants ont proposé des stands divers et variés aux promeneurs et acheteurs, très nombreux également. Les bénévoles de l'association ont également animé les deux buvettes, à la Ferme d'Antioche et dans le village, sur la placette de Maître Jacques. Auparavant, l'ADN avait démarré l'année 2025 en fanfare avec une invitation lancée aux Néroniens autour de la



Galette des Rois, mi-janvier. Ce fut une occasion appréciée de se retrouver après la période des fêtes.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas ! Cette année, c'est sous un soleil chaud et puissant que l'ADN a convié les habitants à la Fête des Voisins, le 30 mai dernier. Victuailles abondantes, boissons fraîches et convivialité ont fait de ce rendez-vous annuel un moment des plus sympathiques, avec le port et le Jura, au coucher du soleil, inscrits dans un décor majestueux...

And last but not least, la célébration de la Fête Nationale, le 14 juillet, se prépare activement ; la fête aura lieu au port et, selon le schéma traditionnel, restauration et bars, musique et dj, seront au menu, la mairie proposant le traditionnel feu d'artifice sur le lac. Par ailleurs, l'ADN a lancé une nouvelle page Facebook, Nernier Agenda, pour ne rien manquer des festivités locales.



Une fête des voisins au soleil couchant



ÉCOLE DE PEINTURE AU MUSÉE DU LAC :

Deux stages de pastels en automne : du 4 au 6 septembre avec Rêve de Pastel, professeur Christine Mergnat et, du 3 au 5 octobre piloté par Souffle de Pastel, Marie Fouque.

MUSÉE DU LAC :

Le Musée du Lac a ouvert ses portes

Depuis le jeudi 5 juin, le Musée du lac propose sa saison estivale autour de nombreux artistes, complétant ainsi le programme de la Ferme d'Antioche. Le musée est ouvert les après-midi, du jeudi au dimanche inclus et participe ainsi, à l'animation de la place du Musée.

Liste des exposants 2025 au Musée du Lac :

- 5 au 15 juin | **Monica Cattaneo, Jean Garchery**, peinture et **Nicola Deux**
- 19 juin au 29 juin | **Eva Tamborini**, peinture et **Michel Dewilde**, collages
- 3 juillet au 13 juillet | **Stéphanie Crouail**, peinture
- 17 juillet au 27 juillet | **Paul Loridant**, peinture
- 31 juillet au 10 août | **Yve Chamosset**, céramiste, les peintres **Cassandra Wainhouse** et **Didier Barret**, **René Greloz**, Artiste singulier
- 14 août au 24 août | **Aldo Locatelli**, peinture
- 28 août au 7 sept. | **Corine Badiou**, céramiste, **Agnès Combat** et **Corine Duvent**, peinture





C2NY :

Un programme sportif pour tous !

Stages et régates ont d'ores et déjà commencé avec le cercle de voile Nernier-Yvoire, C2NY. Les activités sont de plus en plus nombreuses et diversifiées, profitant aux adultes mais aussi, aux enfants et adolescents qui peuvent profiter des stages traditionnels ; ceux-ci débutent dans quelques jours, aux vacances estivales, avec les super moniteurs habituels, en partenariat avec l'Ecole de voile itinérante. De mai à août, de nombreux stages adultes de validation de niveaux Fédération française de voile- FFV-Habitable Lac sont organisés, en partenariat avec le Comité départemental de Voile 74. Les stages initiation/évolution Niveau 1-2 sont ouverts à tout public, tandis que les stages validation de niveaux FFVoile 3-4 sont réservés aux licenciés des clubs du département. Les stages se font sur les voiliers Surprise du C2NY. Ces stages permettent d'évoluer vers l'autonomie en habitable. Plusieurs formules sont proposées en week-end, après-midi ou en soirée et ceci, depuis le mois de mai.

Le jeudi, sont proposées des sorties animées en partage de connaissances.

Les 6 Heures de Nernier le 5 juillet

En ce qui concerne les régates, la régate locale phare, les 6 heures de Nernier, se déroule le 5 juillet, suivie d'un critérium le 6 juillet. Le samedi, la traditionnelle course ouverte à tous et dont on ne compte plus les années puisqu'elle fut créée dans les années 60, se déroule sur 6 heures, de 11h à 17h, quelque soit la météo et l'embarcation choisie ! C'est parfois un véritable exploit, par exemple en planche à voile... Le dimanche, place au Critérium Surprise Nernier - Yvoire, avec l'ASPRO Surprise Suisse et France.

Rappelons que, de mai à octobre, le cercle de voile participe aux régates de Championnat et Critériums. Tous les mardis, durant cette même période, ce sont les régates d'entraînement de Nyon. Mardi 1er juillet, en revanche, elle aura lieu à Nernier, pour un spectacle assuré sur l'eau, devant le port.

Par ailleurs, le club poursuit son équipement avec un troisième bateau, qui a rejoint la flotte du club, composée des deux Surprise. Il s'agit d'un Longtze Premier, bateau plus moderne, sportif, et dynamique. Cet achat a été porté, notamment, par les partenaires et les mécènes, les communes de Nernier, Messery et Yvoire, le chantier naval Léman Plaisance, Nicomatic, Lemman Property et le Comité Départemental de Voile 74, ainsi que les adhérents et le Comité du C2NY.

Et toujours, la balise météo et la caméra livre du club sont à disposition gratuitement des navigateurs, avec l'application à télécharger WINDSPOTS pour Iphone et sur ce lien : c2ny.org/meteo. Une bourse aux équipiers C2NY ou inter-clubs est mise en place avec ce lien : c2ny.org/613-2

Enfin, dès les beaux jours, le club propose des séances de yoga en extérieur.

Le programme et toutes les informations restent disponibles à l'adresse : www.c2ny.org



FARANDOLE :

Joli programme pour les enfants

Gros succès pour le
deuxième Carnaval de
Nernier

Organisé fin mars, dans les rues de Nernier, le Carnaval de l'association des parents d'élèves de l'école Messery-Nernier, les Petits Crayons, Farandole a connu un vrai succès populaire, avec une déambulation bon enfant dans le village. Pour l'occasion, la mairie a financé un musicien pour accompagner ce cortège sympathique et musical, qui s'est retrouvé ensuite autour du goûter.

Plus récemment, l'Olympiade Farandole, une course d'obstacles pour les enfants, a eu lieu le 17 mai, dans le pré, près de l'école des Petits Crayons, l'après-midi. Ouverte à partir de 3 ans, au tarif de 5 euros, ce fut une grande première réussie. Une buvette et un goûter étaient proposés aux participants.



Cédric Choné, vice-président du C2NY et Christian Breuza, maire de Nernier



COMMUNE :

Les subventions aux associations locales et sociales

Chaque année, le conseil municipal vote des subventions attribuées aux associations locales, qui présentent une demande en bonne et due forme sur un formulaire administratif. La répartition de l'enveloppe totale obéit à des critères précis, comme le programme d'animations prévu pour Nernier, la présentation des comptes, etc. Toutes les associations ayant leur siège à Nernier ne présente pas forcément de demande de subvention publique.

Pour 2025, le vote est le suivant :

	Rappel 2024	Attribution 2025
C2NY + 2 places gratuites au port et le local à la Capitainerie	1'500 €	1'500 €
La Licorne en baisse en attendant sa remise à l'eau	2'000 €	1'000 €
Musée du Lac	1'200 €	1'200 €
La cagette à roulettes	1'000 €	1'000 €
Tennis Club	500 €	500 €
Farandole y compris le musicien du carnaval	500 €	850 €
Short	800 €	800 €
Notre Dame du Lac	1'000 €	1'000 €
Total	8'500 €	7'820 €

Par ailleurs, chaque année également, le conseil municipal réserve une petite enveloppe pour des associations à but social et caritatif. Les demandes reçues en mairie sont très nombreuses. Pour cette année, le montant total est maintenu à 800 euros et répartis ainsi :

Panier relais - Douvaine	500 €	500 €
Donneurs de sang du bas Chablais	100 €	100 €
ALMA	100 €	0 €
LOCOMOTIVE	100 €	0 €
Women safe and children	0 €	200€
Total	800 €	800 €



INTERCOMMUNALITÉ :

Nouveau PLUi-HM, donnez votre avis avant le 18 juillet !

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'enquête publique est ouverte depuis le 2 juin et, le restera jusqu'au 18 juillet.

Les habitants sont invités à regarder attentivement les nouvelles mesures envisagées, en particulier, dans leur commune, voire dans leur zone où se situe leur bien. Car, l'enquête publique constitue l'opportunité pour chaque citoyen, association ou acteur économique, de consulter le dossier du PLUi-HM de Thonon Agglomération, de comprendre ses enjeux et, de formuler des observations ou propositions, de toute nature.

Les contributions peuvent être faites sur les registres disponibles dans chaque mairie concernée aux horaires d'ouverture, lors des permanences physiques organisées dans les communes et, en ligne sur la plateforme dédiée :

www.registre-dematerialise.fr/6215

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête rédigera un rapport assorti de recommandations. Le projet pourra alors faire l'objet de modifications avant son adoption définitive, prévue pour la fin d'année 2025.





THONON AGGLO :

Nouvelle facturation du service d'eau potable

À partir du 1er juillet 2025, Thonon Agglomération met en place une nouvelle tarification de l'eau. Celle-ci repose sur la volonté d'harmoniser complètement les tarifs d'ici 2027 pour les 25 communes du territoire. En effet, la création de l'agglomération en 2017, réunissant la ville de Thonon-les Bains, la communauté de communes du Bas-Chablais et celle des Collines du Léman a engendré des différences notables dans le prix de certains services publics, dont celui de l'eau potable. Le rapprochement est progressif au fil des années. De plus, l'intensification des épisodes de sécheresse et les défis environnementaux croissants, imposent de rechercher des solutions de toute nature et pour tous, consommateurs, particuliers, professionnels, commerçants, collectivités, appelés à jouer son rôle afin de mieux préserver la disponibilité de l'eau pour les générations présentes et futures.

C'est pourquoi, avec cette nouvelle tarification, au-delà de garantir une équité tarifaire entre les abonnés des 25 communes de Thonon agglomération, l'objectif vise aussi à encourager une consommation raisonnée de l'eau, afin de réduire les gaspillages et préserver les écosystèmes. Cette nouvelle tarification définit un seuil de consommation bénéficiant d'un tarif adapté. Il a été fixé à 180m³ par an, sur la base d'une consommation annuelle moyenne constatée pour une famille de quatre personnes égale à 120m³. Avec un niveau de consomma-

tion acceptable un peu plus élevé que la moyenne constatée, les familles, y compris les plus nombreuses seront préservées et quel que soit le niveau de revenu des ménages.

Au-delà de ce seuil, en revanche, le tarif augmentera, s'agissant d'une utilisation a priori moins raisonnée de l'eau et pour contraindre, ou sanctionner, des usages jugés non essentiels, comme l'arrosage excessif des jardins ou le remplissage constant des piscines.

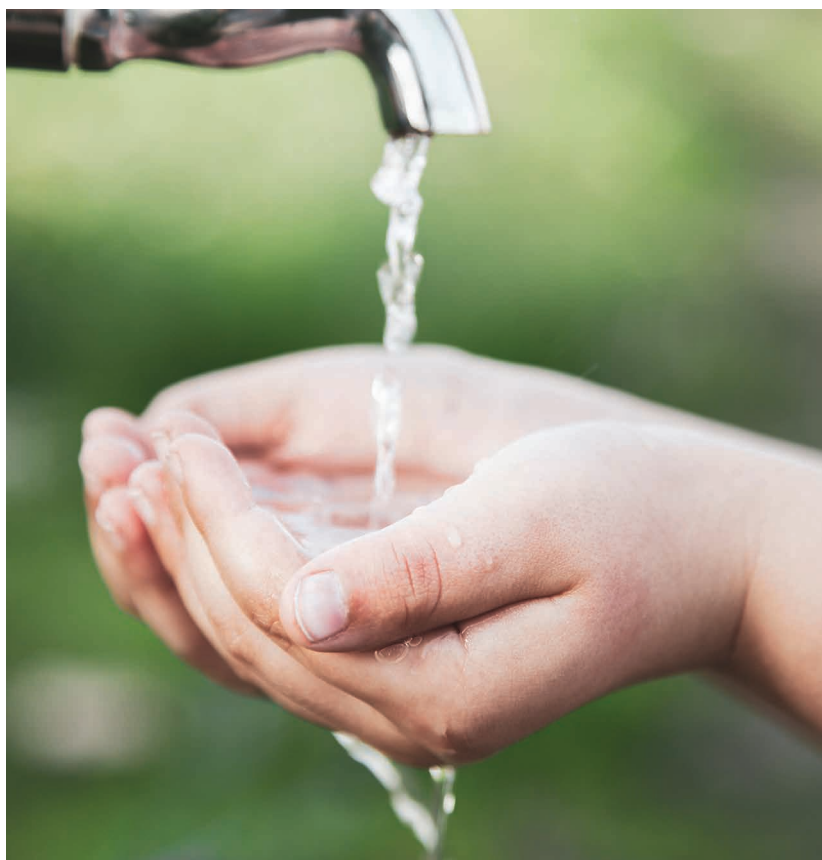
Dans les cinq prochaines années, plus de 80 millions d'euros seront investis dans la sécurisation, la rénovation et la modernisation des infrastructures d'eau et d'assainissement afin de garantir un service durable et de qualité.

Pour découvrir cette nouvelle tarification, un simulateur de facture est disponible sur le site [thononagglo.fr](https://www.thononagglo.fr) - Rubrique Eau potable - Nouvelle tarification.

AU VERT:

Tout sur le compostage

Thonon Agglomération poursuit l'organisation des "mini-sessions" gratuites et ouvertes à tous sur le compostage, présentées en une vingtaine de minutes seulement. Il est possible, à l'issue de la mini session, de repartir avec un composteur gratuit. Où ? Au service Eau de Thonon Agglomération au 141, rue des Entreprises à Perrignier. Inscriptions et rendez-vous sur : <https://www.thononagglo.fr/actualite/360/32-la-nouvelle-saison-des-mini-sessions-compostage-commence.htm>





LES BRÈVES...



UNE ÉTOILE VERTE MICHELIN ATTRIBUÉE À NERNIER !

Nernier vient d'obtenir une étoile verte, décernée par les Editions Michelin, qui précise aux voyageurs la mention « vaut la visite » dans le Guide Michelin Voyages et Cultures (autrefois Guide Vert). Ce guide s'adresse aux curieux qui souhaitent découvrir de nouveaux lieux, de nouvelles cultures et, pour lesquels, « le voyage, c'est l'opportunité de voir mais aussi, de savoir », comme l'exprime le Guide. C'est une véritable fierté pour la commune d'être ainsi étoilée en 2025 !



SUR LES TRACES DES GLACIERS...

Dans le cadre des Semaines du Géoparc mondial UNESCO du Chablais, une visite s'est déroulée fin mai dans le village historique de Nernier. Sous la conduite de Fabienne Baillif, guide officielle du Patrimoine et agréée Géo parc, la visite, ayant pour thème : "sur les traces des glaciers", a permis de découvrir les empreintes laissées, notamment dans les murs, par ces géants de glace.

Autrefois très envahissants, jusqu'aux portes de Lyon, ils ont aujourd'hui totalement disparu dans le Chablais. Rappelons que 2025 est l'année internationale de la préservation des glaciers et que dans les Alpes, ils fondent plus vite plus rapidement que dans les autres massifs. Les Alpes suisses, par l'intermédiaire du village de Blatten, en ont donné récemment un exemple effrayant !

OUVERTURE DES BARS DU VILLAGE

L'un après l'autre, les deux bars du village, ont réouvert fin mai. Ce fut tout d'abord le PTI Bar, animé par Jean-François, qui a fait le plein sous le soleil le 30 mai dernier. Des cocktails sont proposés sur la terrasse. Puis, le lendemain, samedi 31 mai, Au Bon Coin a réouvert ses portes avec succès, tout rénové pour reprendre du service. Les trois nouveaux repreneurs proposent un large éventail de bières artisanales ainsi qu'une offre de petite restauration.



DEUX AGENTS TECHNIQUES SAISONNIERS

La belle saison démarre sous le signe du renfort pour les services techniques de Nernier. La municipalité accueille cet été deux nouvelles recrues pour veiller à l'entretien des espaces publics.

Hervé Cantalupi et Damien Bouget sont présents dans la commune pour assurer les différentes tâches techniques qui permettent à Nernier d'être attrayant. Entretien des espaces verts, balayage de la voirie, coup de main au port de plaisance, aide aux événements estivaux, etc., leurs missions sont diverses et nombreuses. Aldo, toujours présent, complète l'équipe pour assurer la tranquillité du village en tant qu'agent de surveillance de la voie publique.



Damien Bouget (à gauche) et Hervé Cantalupi



Le PTI bar (en haut) et Au Bon Coin (en bas)

Faites-nous confiance,

comme de nombreux habitants sur Nernier !



Biens vendus par Leggett sous exclusivité



Appelez Ben à tout moment :
+33 (0)6 49 61 75 25
benjamin.shrimpton@leggett.fr
Agent commercial
Siret: 885 366 484 RCS
www.leggett.fr

LEGGETT
IMMOBILIER INTERNATIONAL

Leader sur le marché des résidences
secondaires en France
650 agents multilingues - 16 agences -
25 ans d'expérience

SARL BERTHET TESSA BOAT
BATEAU ECOLE FRANCAIS - DOUVAIN



04 50 70 70 96
06 21 39 48 34

www.bateau-ecole-geneve74.com

EUROPE SIGNALÉTIQUE
SIGNALISATION ROUTIÈRE - MOBILIER URBAIN
☎ 04 50 72 68 17 - 06 10 61 01 70

VETEMENTS PROFESSIONNELS
CHAUSSURES DE SÉCURITÉ
PANNEAUX DE SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN



SAS Électricité et Travaux Publics
DEGENÈVE

Canalisations électriques et télécommunications
Postes HTA
Entretien et construction des réseaux d'éclairage extérieur

285 route du Col de Terramont - 74470 LULLIN

Tél. : 04 50 73 81 64

accueil@degeneve-electricite.fr

LEMAN NAUTIC

- VENTES ET SERVICES DE BATEAUX -



759 Route de Songy - 74140 - Sciez
04 50 72 61 13 - secretariat@leman-nautic.com
www.leman-nautic.com



JEANNEAU

MERCURY VOLVO
MerCruiser PENTA

USHIP SUZUKI
TOUT POUR NAVIGUER MARINE



KeyMasters®

**La paix d'esprit pour
votre résidence secondaire™**



VISUALISEZ
votre résidence secondaire
grâce à nos visites de contrôle
FRÉQUENTES
avec photos et vidéos à l'appui.



www.key-masters.com



INFORMATIONS
PRATIQUES

L'ÉCHO NÉRONIEN N°106 | JUIN/JUILLET/AOÛT 2025



Agenda

- **Mardi 1er juillet**
Régates du soir à Nernier
Au port | C2NY
- **Samedi 5 juillet**
Régate « les 6 heures de Nernier »
Au port | C2NY
- **Lundi 14 juillet**
Fête nationale - Soirée
Feu d'artifice offert par la mairie
- **Jeudi 24 juillet à 19h00**
Réunion du conseil municipal
- **Vendredi 25 juillet à 19h30**
Concert "The funky Associates"
Théâtre de verdure | Ferme d'Antioche
- **Dimanche 27 juillet**
Concours de pêche du bord à la ligne
Organisé par l'APALLF | Port
Inscription sur place dès 7h30
- **20/21 septembre**
Journées du Patrimoine
Visite de la Chapelle Notre-Dame-du-Lac

Gaëtan Fisse

Photographe | Blogger | Pilote de Drone

+41 (0)78 338 11 85

gaetan@dronapix.eu

Instagram | Facebook : @DroNaPix

« Photographe et pilote de drone certifié,
je vous accompagne dans tous vos projets,
ici ou ailleurs. »

Avec sensibilité et créativité, je capture
l'essence des lieux, des moments,
des histoires. »

DroNaPix



Services

MAIRIE DE NERNIER

Téléphone _____ 04 50 72 82 26

Email _____ mairie@nernier.fr

Site Internet _____ nernier.eu

Ouverture au public: Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h30

Le coin des épicuriens

Horaires | Réservation conseillée.

LA COMÈTE

Ouvert du mardi au dimanche midi
midi et soir à partir de fin juin
sur réservation. _____ 04 50 72 80 57

LA PAILLOTE DU PORT

Ouvert de 7h30 à 18h
22h vend. & sam. dès juillet _____ 06 73 98 70 38

LE RESTAURANT DU LAC

Ouvert 7 jours sur 7
depuis le 1er juillet _____ 04 50 72 80 52

LA TABLE DE NERNIER

Ouvert midi et soir
du jeudi au lundi _____ 04 50 17 52 43

BAR L'ANNEXE DU LAC

Ouvert du jeudi au dimanche
à partir du 19 juin _____ 04 50 72 80 52

BAR AU BON COIN

Ouvert de 11h à 0h30 - (23h30 en semaine)
fermeture le mardi _____ 04 50 72 80 50

LE PTI BAR

Ouvert de 10h à minuit
Fermé le lundi _____ 04 50 76 81 82

LE COUTEAU DANS LA SOUPE

Traiteur - chef à domicile
Réception sur mesure _____ 06 24 73 37 24

LA CAGETTE À ROULETTES

cagettearoulettes.com

REFUGE DE L'ESPOIR | ARTHAZ

Téléphone _____ 04 50 36 02 80

Secours aux animaux blessés ou abandonnés
animaux-secours.fr

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU _____ 15

Police secours _____ 17

Pompiers _____ 18

ASVP Municipal _____ 06 74 71 60 33

Agent de surveillance _____ asvp@nernier.fr

Garde-Port _____ 06 87 04 05 52

Capitainerie _____ capitainerie@nernier.fr

Utile

MESSES À NERNIER

Plus d'infos : diocese-annecy.fr/st-jean-baptiste

BUREAU DE POSTE

Nernier : levée à 9h30 du lundi au samedi
boîte aux lettres à l'ancienne poste.

Messery : mardi à samedi 9h00-12h00

SERVICES THONON AGGLOMÉRATION

Renseignements _____ 04 50 31 25 00
thononagglo.fr

Services déchets, assainissement,
transports scolaires / mobilité interurbaine

Ligne 152 et, nouveau, 271 pour Genève :

tel : 04 50 26 35 35

L'arrêt se trouve devant l'entrée du cimetière.

BABY SITTING

Amélie LANTERI VOUILLAMOZ (2006)
+41798346299, amelie_1219@icloud.com
(Français/Anglais)

Armand COMBAZ (2003)

04 50 72 92 07 ou 06 77 11 52 43

Alexandre THOMAS (2002)
at.nernier@gmail.com (Français/Anglais)

HORAIRES BATEAUX CGN - L3

Nyon - Nernier - Yvoire

Horaires saisonniers

cgn.ch/fr/cgn-mobilite

DÉCHETTERIE

Lun-sam de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.

Fermeture hebdomadaire :

Sciez : Mardi | Douvaine (Artangy) : Jeudi

Vignette d'accès gratuite disponible à la mairie
(sur présentation de la carte grise du véhicule).

CRÉDITS PHOTO

Les élus, Mairie de Nernier, Marie-Pierre Berthier, Christian Breuza,
Damien Vaney, Gaëtan Fisse, les associations de Nernier, 123RF, Pixabay.

Une commune du :

